

COMPTE RENDU SUD

CMP BASSMS DU 02 AVRIL 2025

Présents :

OS : SUD, FO, CGT, CFDT

OP : AXESS

Présidence : DGT

CMP BASS-MS 02 AVRIL : PROJET CCUE AXESS : UNE VÉRITABLE ESCROQUERIE !

La séance commence par une déclaration d'Axess regrettant le départ des organisations syndicales lors de la dernière CMP et de ne pas avoir pu échanger sur son projet.

SUD fait une déclaration liminaire où elle dénonce le projet présenté par Axess : une véritable escroquerie !

Les organisations syndicales se félicitent de la mobilisation massive de la journée du premier Avril. SUD, CGT et FO rappellent leur opposition radicale au projet Axess. La CFDT déplore une proposition employeur très basse mais remercie Axess de la rédaction d'une version juridiquement opposable.

Après quelques échanges déjà bien tendus sur les projets classification et temps de travail, retour à l'ordre du jour.

Sur le point prévoyance, la CGT n'a pas de mandat et n'en n'aura pas avant fin juin pour un passage en Commission paritaire spéciale (CPS), format usuel pour étudier les réponses à l'appel d'offre déposé pour la prévoyance au sein de la branche. A défaut, ces temps de travail se feront en format CPPNI exceptionnelle avec ce point exclusif à l'ordre du jour. Concernant la mise en place d'un Organisme Paritaire de Prévoyance (OPP), suite à la validation de la préfiguration lors de la dernière séance, Axess présente un document sur la mise en place de l'OPP. Ce dernier n'est pas validé par les organisations. Alors qu'Axess prétend travailler via la mise en place de l'OPP à la baisse de la sinistralité du secteur, les organisations syndicales interrogent: Axess pense-t-elle sérieusement que son projet déposé quant au temps de travail pour la future CCUE sera de nature à faire baisser la sinistralité ???

Pour SUD, la création d'une OPP de branche intégrant l'OETH doit passer par une modification des statuts de l'association.



Le point épineux de la CCUE arrive ensuite.

La CFDT demande en premier lieu un chiffrage de l'ensemble de la convention ; AXESS explique qu'ils ne sont pas en mesure de le faire aujourd'hui mais que le travail est en cours... Curieusement, elle semble par contre avoir réussie à chiffrer les propositions syndicales, qu'elle juge « exorbitantes ».

SUD, FO et CGT expriment leur colère sur la destruction des garanties nationales pour l'ensemble des salariés et leur opposition à l'architecture même du projet AXESS.

SUD dénonce l'escroquerie du projet : nivellement des salaires à la baisse (perte du mécanisme de l'ancienneté, des pertes salariales pouvant dépasser les 100 000 euros sur l'ensemble d'une carrière), augmentation du temps de travail réduisant drastiquement le taux horaire des professionnels du secteur : Alors que nous comptons tous sur un projet ambitieux, permettant enfin de revaloriser les professionnels à leur juste valeur, le projet d'Axess est une véritable incitation à désertir le secteur. Comprenons bien : le remède est pire que le mal !

La séance se poursuit par une discussion assez lunaire, à l'initiative de la CFDT, sur la pénibilité.

De ces échanges, il apparait une organisation patronale déconnectée de la réalité de terrain, n'envisageant la pénibilité que sous l'angle d'un traitement préventif de la sinistralité via la mise en place d'un Organisme Paritaire de Prévention. Les employeurs à la table des négociations semblent méconnaître la réalité de terrain, nos cœurs de métier et la charge psychique et physique constitutifs de nos domaines d'intervention. Les temps de congés, dits trimestriels ou conventionnels, sont de véritables soupapes permettant aux professionnels de tenir. Mais Axess propose, outre leur suppression, une intensification du temps de travail, avec, entre autre, la possibilité de travail en 12h00, la semaine de 48h00...

AXESS souhaite ensuite présenter dans le détail la proposition sur les congés et le temps de travail qu'elle a transmis, ce que l'ensemble des OS ne souhaite pas : elle constitue une provocation tant elle est éloignée des droits existants.

D'autre part, SUD, FO et la CGT questionne le fait de passer à une autre thématique alors que la partie classification-Rémunération fait encore l'objet de désaccords fondamentaux. Va-t-on survoler tous les thèmes en faisant simplement état de désaccord frontaux ? Pour aller où ?

Les échanges reviennent sur la thématiques Classification-rémunération : SUD, FO et la CGT rappelle leurs attachements aux droits garantis pour tous au niveau national dans la future convention là où AXESS répond avec des éléments complémentaires de classification et un renvoi au local. Les désaccords portent également sur les évolutions de carrière et les droits garantis.

En fin de séance, la CFDT présente son projet concernant le dialogue social. Cette thématique fera l'objet de nouveaux débats lorsque les autres organisations syndicales et l'organisation patronale porteront leurs projets respectifs.



Au global, c'est de nouveau une séance peu productive à laquelle nous avons assisté : malgré les questionnements portés par SUD quant à la méthode même de négociation, Axxess poursuit sa politique de destruction et de mise en danger de notre secteur, persistant dans un projet délétère où des éléments classant, non objectivés et non objectivables juridiquement, promettent de belles séances de contentieux. Est-ce bien là le mandat que nos associations ont donné à leur organisation patronale ???

POUR SUD : BRAHIM, KARINE, KÉVIN ET XAVIER.

